



Bordeaux, le 23 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en Gironde

L'arrêté interministériel du 16 septembre 2019 paru au Journal Officiel du 23 octobre 2019, a reconnu l'état de catastrophe naturelle au titre des « **inondations et coulées de boue** » pour la **commune de Langon pour la journée du 26 juillet 2019**.

Il est rappelé que les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs dommages, en vue d'obtenir réparation des préjudices subis.

Cet arrêté est disponible sur le site : www.legifrance.gouv.fr